

des logements en plus grand nombre à la Sallaz

Avec l'arrivée du m2, la Sallaz deviendra un espace convivial réservé aux riverains, aux piétons et aux bus. Un addenda au plan partiel d'affectation déjà adopté permettra d'ajouter deux étages à un bâtiment qui sera réalisé à proximité de la station du m2. Ce projet répond à la volonté du Conseil communal de densifier une zone bien desservie en transports publics.

Plus de 2'000 m² de logements supplémentaires seront ainsi proposés dans le quartier.

Adopté en juin 2006 par le Conseil communal et approuvé par l'autorité cantonale, un plan partiel d'affectation (PPA) propose de réaménager toute la partie supérieure de la vallée du Flon (préavis 2005-83). Le projet prévoit de construire une route de contournement de la place de la Sallaz qui, libérée du trafic automobile, sera réaménagée. Répondant à un vœu de densification émis par le Conseil communal lors de l'adoption de ce PPA, la Municipalité propose aujourd'hui par voie d'addenda d'ajouter deux étages au bâtiment qui sera réalisé à l'ouest de la future station du m2 et de créer ainsi plus de 2'000 m² de logements supplémentaires dans le quartier.

rappel des autres procédures en cours

La Municipalité rappelle que diverses autres procédures sont actuellement en cours. Mis à l'enquête publique fin 2007, des aménagements complémentaires proposent ainsi la couverture d'une partie de la route, la réalisation d'un giratoire ou encore la construction de murs végétalisés et de parois anti-bruit le long de la route de contournement et sur la route de la Feuillère. Voulues par la Municipalité et par le Conseil communal, ces mesures volontaristes qui ont nécessité un complément de procédure demandé par le Tribunal administratif seront bientôt proposées au Conseil communal.

Centre de quartier et interface entre le métro et le réseau des transports publics lausannois (tl), la place de la Sallaz deviendra quant à elle un espace convivial réservé aux riverains, aux piétons et aux bus. Après un débat participatif avec les habitants et commerçants du quartier, le traitement architectural de la place fera prochainement l'objet d'une enquête publique, avant d'être présenté au Conseil communal par voie de préavis.

L'aboutissement de ces procédures interviendra trop tard pour permettre de réaliser la route de contournement et la nouvelle place avant l'ouverture du m2 et la mise en service du réseau tl 08. La direction des travaux a donc défini un dispositif transitoire qui permettra de mettre en œuvre dès cet été la réorganisation des transports publics dans le secteur.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00

Le préavis n°2008-9 se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Présentation du projet sur www.lausanne.ch/sallaz

Lausanne, le 17 mars 2008



Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch